

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Mission d'information et d'évaluation relative au service public régional du transport	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L4132-21-1,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation relative au service public régional du transport par 21 élus régionaux du groupe « Socialiste, écologiste, radical et républicain » et « Ecologiste et Citoyen »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

DELIBERE

sur la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur le service public régional du transport.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

REJETE

Contre : Groupe Les Républicains, Groupe Union Centriste

Alain AVELLO absent lors du vote.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs